

## Les prestations prises en charge par l'HAD

L'HAD est une structure d'hospitalisation du CHU de Montpellier.

A ce titre, la Sécurité Sociale et la mutuelle complémentaire santé remboursent la totalité des frais ci-dessous :

- L'ensemble des soins assurés par le secteur libéral (honoraires du médecin, des infirmiers, des kinésithérapeutes, etc).
- Les examens biologiques.
- Les médicaments nécessaires aux enfants sont fournis par la pharmacie du CHU.
- Le matériel médical est fourni par l'HAD.
- La prise en charge des transports en lien avec l'indication de l'Had

La famille ne fait pas l'avance de ces prestations.

**Toute autre prestation est à la charge de la famille.**



## L'équipe

La continuité des soins est garantie pendant la nuit, le week-end et les jours fériés, 24h/24, 7j/7.

**04 67 33 61 01**

## Contact

**HAD du CHU**  
Responsable de pôle  
Pr QUERE

**Département HAD néonatale et pédiatrique**  
Responsable du département  
Pr Gilles CAMBONIE

**Médecin coordonnateur HAD**  
Dr Odile PLAN  
04 67 33 65 71

**Cadre Supérieure de Santé**  
Myriam GUIRAUD

**Cadre de Santé**  
Béatrice GANNAC  
04 67 33 07 69

**Bureau HAD**  
Tél. : 04 67 33 61 01  
hadneo-ped@chu-montpellier.fr

**Adresse**  
Hôpital Arnaud de Villeneuve  
371 av. du Doyen Gaston Giraud  
34295 Montpellier cedex 5



Conception et réalisation Service Communication : 04 67 33 93 43 - 03/22 - E.K.

Livret d'accueil

# HAD

## Hospitalisation A Domicile Néonatale et Pédiatrique



**CHU de Montpellier**  
371 av. du Doyen Gaston Giraud  
34295 Montpellier cedex 5

Tél. : 04 67 33 61 01  
hadneo-ped@chu-montpellier.fr

[www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)

## L'hospitalisation à domicile ?

*Selon le code de la Santé Publique (art. R712-21) : les structures d'HAD permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés.*

*Ces soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.*

Elle organise et coordonne une **prise en charge globale**, évolutive, qualitative des enfants.

L'HAD repose sur une prise en charge globale des nouveau-nés et des enfants par les puéricultrices de l'HAD qui assurent une continuité des soins et coordonnent les liens avec les différents partenaires de santé.

La prise en charge de l'HAD est **pluridisciplinaire** et s'étend en intra et extra hospitalier : médecin coordonnateur, pédiatre néonatalogue, spécialiste ou chirurgien pédiatre référents de l'enfant, puéricultrices, cadre de santé, psychologues, kinés, psychomotricienne, orthophoniste, diététicienne, assistante sociale, secrétaire, médecin traitant ou pédiatre, infirmiers libéraux, pharmacien, PMI.



## Le secteur d'intervention

L'HAD du CHU de Montpellier s'adresse à tous les patients domiciliés dans les communes situées dans un rayon de 30 km autour de Montpellier.



## Pour qui ?

Sont admis en HAD les enfants de **3 jours à 18 ans**.

- Prématurité,
- Nouveau-nés vulnérables, petit poids de naissance,
- Aide à l'autonomisation alimentaire,
- Soutien à la parentalité,
- Syndrome de sevrage,
- Soins spécifiques (stomie, photothérapie, gastrostomie, pansements, injections,...),
- Prise en charge de la douleur,
- Les enfants relevant de plusieurs types de pathologies (infections complexes, suites de post-opératoires complexes, autres pathologies nécessitant une prise en charge lourde).
- Soins palliatifs.

## Comment faire ?

### L'admission en HAD

Elle n'est réalisable qu'avec le **consentement** de l'enfant et de sa famille.

Elle se fait sur demande du médecin du service où l'enfant est hospitalisé, ou de son médecin traitant en accord avec le médecin coordonnateur de l'HAD.

**L'évaluation de l'admission** est faite sur le plan médical, infirmier, logistique et social par l'équipe HAD, ainsi qu'avec la famille.

## Les soins

**Un projet de soins** est établi en équipe pluridisciplinaire : médicale, paramédicale, sociale, administrative et logistique ainsi qu'avec la famille.

L'HAD prend contact avec l'ensemble des intervenants afin d'en assurer la coordination.

**Un dossier de soins personnalisé** est mis en place **au domicile** de l'enfant.

Il regroupe toutes les informations : soins, traitements, prescriptions.

Ce dossier permet le suivi de la prise en charge de l'enfant.

**Pendant le séjour à domicile**, la puéricultrice coordinatrice de l'had réalise la visite d'installation et se rend quotidiennement au domicile.

Elle coordonne le projet de soins avec les différents professionnels de santé libéraux qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant.